



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA REGION ILE DE FRANCE

RAA-REG Spécial n°83 du 22/05/2015

SOMMAIRE

ACADEMIE DE CRETEIL

ARRETE n° DEP-2015-138-4 du 18 mai 2015

portant délégation de signature à Mme Isabelle CHAZAL, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines, à Mme Florence HOUSSET, secrétaire générale adjointe, directrice des établissements et de la performance et à Mme Barbara KOTEKE, secrétaire générale adjointe, directrice de l'administration, des services et des établissements publics locaux d'enseignement

ARRETE n° DEP-2015-138-5 du 18 mai 2015

portant subdélégation de signature à M. Thierry LEDROIT, secrétaire général de l'académie de Créteil

ARRETE n° DEP-2015-138-6 du 18 mai 2015

portant subdélégation de signature à M. Thierry LEDROIT, secrétaire général de l'académie de Créteil

ARRETE n° DEP-2015-138-7 du 18 mai 2015

portant délégation de signature à Mme Martine MARCHAND, chef de la division des affaires financières du rectorat de Créteil

académie
Créteil

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Arrêté du 18 mai 2015 portant délégation de signature 2015_1386
à madame Isabelle CHAZAL, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources
humaines, à madame Florence HOUSSET, secrétaire générale adjointe, directrice
des établissements et de la performance et à madame Barbara KOTEKE, secrétaire
générale adjointe, directrice de l'administration, des services et des établissements
publics locaux d'enseignement

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU les articles R 222-25 et D 222-27 du Code de l'Éducation, relatifs aux attributions du recteur ;
- VU l'article D 222-20 du Code de l'Éducation, autorisant le recteur à déléguer sa signature aux secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire, chargés des fonctions d'adjoint au secrétaire général d'académie ;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 19 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Florence HOUSSET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général, directrice des établissements et de la performance du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 20 février 2013 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 20 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Barbara KOTEKE, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général, directrice de l'administration, des services et des établissements publics locaux d'enseignement du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 4 février 2013 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 7 mai 2015 portant nomination de madame Isabelle CHAZAL, attachée d'administration de l'État hors classe, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général de l'académie de Créteil, directrice des ressources humaines à compter du 18 mai 2015 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à madame Isabelle CHAZAL, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines, à madame Florence HOUSSET, secrétaire générale adjointe, directrice des établissements et de la performance et à madame Barbara KOTEKE, secrétaire générale adjointe, directrice de l'administration, des services et des établissements publics locaux d'enseignement, à l'effet de signer tous les actes relevant des compétences du secrétaire général de l'académie de Créteil, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 13 mai 2014.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 18 mai 2015

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILIE

académie
Créteil

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



9015.138.5

Arrêté du 18 mai 2015 portant subdélégation de signature à Monsieur Thierry LEDROIT, secrétaire général de l'académie de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2131-6 ;
- VU le code de l'éducation et notamment son article L 421-14 ;
- VU le code des juridictions financières ;
- VU le décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié relatif aux établissements publics locaux d'enseignement ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de monsieur Jean-François CARENCO préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris ;
- VU l'arrêté du préfet de région n°2015091-0007 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil, en matière administrative ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 19 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Florence HOUSSET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général, directrice des établissements et de la performance du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 20 février 2013 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 20 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Barbara KOTEKE, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général, directrice de l'administration, des services et des établissements publics locaux d'enseignement du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 4 février 2013 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 7 mai 2015 portant nomination de madame Isabelle CHAZAL, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général de l'académie de Créteil, directrice des ressources humaines à compter du 18 mai 2015;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à monsieur Thierry LEDROIT, secrétaire général de l'académie de Créteil, à l'effet de signer les actes mentionnés sur l'arrêté préfectoral n°2015091-0007 du 1^{er} avril 2015.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Thierry LEDROIT, la subdélégation de signature sera exercée par :

- Madame Isabelle CHAZAL, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ;
- Madame Barbara KOTEKE, secrétaire générale adjointe, directrice de l'administration, des services et des établissements publics locaux d'enseignement ;
- Madame Florence HOUSSET, secrétaire générale adjointe, directrice des établissements et de la performance.

ARTICLE 3 :

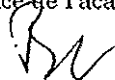
Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 7 avril 2015.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France

Fait à Créteil, le 18 mai 2015

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

académie
Créteil

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



9015 138-6

Arrêté du 18 mai 2015 portant subdélégation de signature
à Monsieur Thierry LEDROIT, secrétaire général de l'académie de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU le code des marchés publics ;
- VU le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics ;
- VU la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée, portant création et organisation des régions ;
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié ;
- VU le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998 ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLIE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de monsieur Jean-François CARENCO préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU l'arrêté du 29 décembre 2005 modifié, relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France n°2015091-0020 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 19 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Florence HOUSSET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général, directrice des établissements et de la performance du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 20 février 2013 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 20 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Barbara KOTEKE, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général, directrice de l'administration, des services et des établissements publics locaux d'enseignement du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 4 février 2013 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 7 mai 2015 portant nomination de madame Isabelle CHAZAL, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général de l'académie de Créteil, directrice des ressources humaines à compter du 18 mai 2015;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à monsieur Thierry LEDROIT, secrétaire général de l'académie de Créteil, à l'effet de signer les actes mentionnés sur l'arrêté préfectoral n°2015091-0020 du 1^{er} avril 2015.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Thierry LEDROIT, la subdélégation de signature sera exercée par :

- Madame Florence HOUSSET, secrétaire générale adjointe, directrice des établissements et de la performance ;
- Madame Barbara KOTEKE, secrétaire générale adjointe, directrice de l'administration, des services et des établissements publics locaux d'enseignement ;
- Madame Isabelle CHAZAL, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 7 avril 2015.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France

Fait à Créteil, le 18 mai 2015

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

académie
Créteil

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



2015 138-7

Arrêté du 18 mai 2015 portant délégation de signature à madame Martine
MARCHAND, chef de la division des affaires financières du rectorat de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2015091-0007 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière administrative et n°2015091-0020 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral du 29 mai 2008 nommant madame Martine MARCHAND dans le grade d'attachée principale d'administration scolaire et universitaire au rectorat de Créteil à partir du 1^{er} septembre 2008 ;
- VU l'arrêté ministériel du 2 octobre 2008 nommant madame Gislaine DUVIN attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil à partir du 1^{er} septembre 2008 ;
- VU l'arrêté collectif du 29 septembre 2009 affectant madame Luce BILLOUDET-YVARS, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil à partir du 1^{er} septembre 2009 ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2011 nommant madame Monique FERRER, en qualité d'attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 23 août 2012 nommant madame Pauline BUFERNE attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;

- VU l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 2014 affectant monsieur Daniel DIDISSE, attaché d'administration de l'Etat, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2014 affectant monsieur Jean-Baptiste BAUBEAU, attaché d'administration de l'Etat, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté collectif ministériel en date du 12 septembre 2014 nommant madame Stéphane KING attachée d'administration de l'Etat, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 21 juin 2010 nommant madame Chantal BASSON secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 18 juin 2012 nommant madame Marie-Joëlle RAZAFINDRAKOTO secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 27 juin 2012 nommant monsieur Bernard HOUSSIN secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 9 juillet 2014 affectant madame Vanessa GIRIER-DUFOURNIER, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 3 juin 2003 affectant madame Hélène GROB, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 9 juillet 2003 nommant madame Guénolla PFLIGER adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 15 décembre 2005 nommant madame Isabelle VILLAUME adjointe technique de recherche et de formation, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 19 juin 2009 affectant madame Françoise ANNE, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 26 août 2010 nommant madame Francine BIKOUMOU adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 26 juillet 2011 nommant madame Angélique BERENGER adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 26 août 2013 nommant madame Magali SAULDUBOIS adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 17 juillet 2014 nommant madame Cindy LAGELEE adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Martine MARCHAND, chef de la division des affaires financières

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées à la rectrice de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé et déléguées aux inspecteurs d'académie par délégation de gestion du 24 juillet 2009,

Exécution des décisions relatives au contrôle interne comptable

Validation de tous les actes :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- demandes de paiement,
- recettes non fiscales,
- rétablissement de crédits.

Signatures des actes suivants :

- pièces justificatives des recettes et des dépenses,
- bons de commande,
- états de fin de gestion,
- états des frais de déplacement,
- états de régies d'avances et de recettes,
- indemnités spéciales d'éloignement,
- retraite additionnelle,
- congés bonifiés (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- frais de changement de résidence (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- actes relatifs à la gestion financière des personnels.

Actes juridiques afférents aux marchés publics :

- procédures de publication,
- passation,
- notification et exécution des marchés.

Décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en lycée.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Martine MARCHAND, délégation de signature est donnée à :

- Madame Gislaine DUVIN, adjointe au chef de la division des affaires financières,
- Monsieur Jean-Baptiste BAUBEAU et mesdames Luce BILLOUDET-YVARS,
- Pauline BUFERNE, Monique FERRER et Stéphane KING, chefs de service,
- Monsieur Daniel DIDISSE, chargé de mission,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ensemble des actes de l'article 1.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de mesdames Martine MARCHAND, Gislaine DUVIN, Luce BILLOUDET-YVARS et Stéphane KING, délégation de signature est donnée à madame Marie-Joëlle RAZAFINDRAKOTO, gestionnaire, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- demandes de paiement.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de mesdames Martine MARCHAND, Gislaine DUVIN, Luce BILLOUDET-YARS et Stéphane KING, délégation de signature est donnée pour la certification du service fait pour les gestionnaires suivants :

- madame Françoise ANNE,
- madame Chantal BASSON,
- madame Angélique BERENGER,
- madame Francine BIKOUMOU,
- madame Vanessa GIRIER-DUFOURNIER,
- madame Hélène GROB,
- monsieur Bernard HOUSSIN,
- madame Cindy LAGELEE,
- madame Guénola PFLIGER,
- madame Magali SAULDUBOIS,
- madame Isabelle VILLAUME.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 7 avril 2015.

ARTICLE 6 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

A Créteil, le 18 mai 2015

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE